



Convention sur la diversité biologique

Distr. : générale
2 octobre 2024
Français
Original : anglais

Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique Seizième réunion

Cali (Colombie),
21 octobre–1^{er} novembre
2024
Point 7 de l'ordre du jour
provisoire*
Administration de la
Convention et budget des
fonds d'affectation spéciale

Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques

Onzième réunion
Cali (Colombie), 21 octobre–
1^{er} novembre 2024
Point 6 de l'ordre du jour provisoire**
Administration du Protocole et
budget des fonds d'affectation
spéciale

Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation

Cinquième réunion
Cali (Colombie), 21 octobre–1^{er} novembre
2024
Point 6 de l'ordre du jour provisoire***
Administration de la Convention et
budget des fonds d'affectation spéciale

Administration de la Convention et de ses Protocoles pour l'exercice biennal 2023-2024

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. Dans sa décision 15/34, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a prié la Secrétaire exécutive de rendre compte à la Conférence des Parties à la Convention, à la Conférence des Parties à la Convention siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et à la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, à leurs seizième, onzième et cinquième réunions, respectivement, des revenus et de l'exécution du budget, des soldes non dépensés et de l'état des surplus et des reports, ainsi que de tous les ajustements au budget pour la période 2023-2024.

2. Le présent document fournit des renseignements détaillés sur les résultats financiers et administratifs du Secrétariat pour l'exercice biennal 2023-2024 jusqu'au 31 juillet 2024, sauf indication contraire. Des renseignements supplémentaires sur l'état des contributions aux trois fonds généraux d'affectation (Fonds général d'affectation de la Convention, Fonds d'affectation général du budget-programme du Protocole de Cartagena et Fonds général d'affectation du budget-programme du Protocole de Nagoya), au Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires en appui aux activités liées à la Convention, au Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires visant à favoriser la participation des Parties aux processus de la Convention et au Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires visant à favoriser la participation des peuples

* CBD/COP/16/1.

** CBD/CP/MOP/11/1.

*** CBD/NP/MOP/5/1.

autochtones et communautés locales aux processus de la Convention en date du 30 septembre 2024, ainsi que les états financiers de 2023, sont accessibles sur le site Web de la Convention¹.

II. Revenus et résultats financiers pour l'exercice biennal 2023-2024

A. État des contributions mises en recouvrement

3. Dans sa décision 15/34, la Conférence des Parties a adopté un programme de travail et un budget intégrés pour la Convention et ses Protocoles. Dans la même décision, elle a décidé de répartir tous les coûts des services de secrétariat entre la Convention, le Protocole de Cartagena et le Protocole de Nagoya dans une proportion de 72 à 15 à 13, respectivement, pour l'exercice biennal 2023-2024. Le budget intégré a également été approuvé par la Conférence des Parties, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya dans les décisions 15/18, CP-10/14 et NP-4/12 respectivement.

4. Le budget intégré de 19 931 600 dollars US et 21 714 500 dollars US a été approuvé pour 2023 et 2024, respectivement, totalisant 41 646 100 dollars US pour l'exercice biennal, y compris les dépenses d'appui au programme, qui s'élèvent à 13 pour cent. Les budgets individuels de la Convention et de ses Protocoles, comme approuvés par les organes directeurs respectifs, sont présentés dans le tableau 1.

Tableau 1

Sommaire des ressources approuvées par fonds d'affectation, 2023–2024

(en dollars des États-Unis)

<i>Fonds d'affectation</i>	<i>Budget approuvé pour 2023</i>	<i>Budget approuvé pour 2024</i>	<i>Budget total approuvé pour l'exercice biennal 2023-2024</i>
Fonds d'affectation général de la Convention	14 350 800	15 634 400	29 985 200
Fonds d'affectation général pour le budget-programme du Protocole de Cartagena	2 989 700	3 257 200	6 246 900
Fonds d'affectation général pour le budget-programme du Protocole de Nagoya	2 591 100	2 822 900	5 414 000
Total	19 931 600	21 714 500	41 646 100

5. Comme indiqué dans le tableau 2, après déduction des économies de 410 000 dollars US réalisées au cours des périodes précédentes et de la contribution de 3 298 100 dollars US du pays hôte, et après l'ajout des contributions de 10 400 dollars US de trois nouvelles Parties au Protocole de Nagoya, le montant total des contributions mises en recouvrement de la part des Parties à la Convention et à ses Protocoles, conformément au barème des quotes-parts, s'est élevé à 37 948 400 dollars US pour l'exercice biennal.

Tableau 2

État général des contributions mises en recouvrement, 2023-2024

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source de financement</i>	<i>Montant</i>
Budget approuvé	41 646,1
Pays hôte	(3 298,1)
Économies des années précédentes	(410,0)
Parties supplémentaires aux Protocoles	10,4
Contribution totale	37 948,4

¹ www.cbd.int/information/adm-fin/.

Tableau 3

État des contributions à la Convention et ses Protocoles pour l'exercice biennal 2023-2024, au 31 juillet 2024

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant mis en recouvrement</i>	<i>Montant reçu</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Montant impayé</i>	<i>Pourcentage</i>
Fonds d'affectation général de la Convention	27 315,4	21 343,6	78,14	5 971,8	21,86
Fonds d'affectation général pour le budget-programme du Protocole de Cartagena	5 690,7	4 577,6	80,44	1 113,1	19,56
Fonds d'affectation général pour le budget-programme du Protocole de Nagoya	4 942,3	3 620,6	73,26	1 321,8	26,74
Total	37 948,4	29 541,8	77,85	8 406,7	22,15

6. Comme le montre le tableau 3, au 31 juillet 2024, 77,85 pour cent du total des contributions mises en recouvrement pour l'exercice biennal 2023-2024 avaient été payées par les Parties. Le tableau 4 indique qu'à la même date, 92 Parties à la Convention, 82 Parties au Protocole de Cartagena et 59 Parties au Protocole de Nagoya avaient payé en totalité leurs contributions mises en recouvrement pour 2023. En ce qui concerne l'année 2024, 51 Parties à la Convention, 49 Parties au Protocole de Cartagena et 29 Parties au Protocole de Nagoya avaient payé en totalité leurs contributions mises en recouvrement.

Tableau 4

État des contributions mises en recouvrement pour l'exercice biennal 2023-2024 payées en totalité au 31 juillet 2024

<i>Fonds d'affectation</i>	<i>Nombre de Parties</i>	<i>Nombre de Parties qui avaient payé en totalité leurs contributions mises en recouvrement pour 2023</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Nombre de Parties qui avaient payé en totalité leurs contributions mises en recouvrement</i>	<i>Pourcentage</i>
Fonds d'affectation général de la Convention	196	92	46,94	51	26,02
Fonds d'affectation général pour le budget-programme du Protocole de Cartagena	173	82	47,40	49	28,32
Fonds d'affectation général pour le budget-programme du Protocole de Nagoya	141	59	41,84	29	20,57

7. L'état des contributions aux trois fonds généraux d'affectation peut être consulté sur le site Web du Secrétariat.

B. Résultats du budget intégré pour 2023-2024

8. Comme l'indique la troisième colonne du tableau 5, au 31 juillet 2024, les dépenses engagées au titre du budget approuvé pour l'exercice biennal 2023-2024 se sont élevées à 39 284 700 dollars US, y compris les coûts et engagements réels à déboursier d'ici la fin de 2024.

Tableau 5

Dépense par poste de dépense par rapport au budget intégré approuvé pour 2023-2024, au 31 juillet 2024

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Poste de dépense</i>	<i>Budget approuvé pour 2023-2024</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>
Dépenses de personnel	24 157,3	23 394,0	763,3
Personnel temporaire/heures supplémentaires	200,0	210,0	(10,0)
Consultants et sous-traitants	100,0	90,0	10,0

<i>Poste de dépense</i>	<i>Budget approuvé pour 2023-2024</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>
Formation	10,0	7,2	2,8
Examen structurel	250,0	23,0	227,0
Réunions du Bureau	278,9	280,0	1,1
Réunions d'experts	480,0	453,1	26,9
Réunions des organismes intergouvernementaux*	5 584,6	5 500,0	84,6
Matériel de sensibilisation du public et communications	100,0	100,0	–
Traduction du site Web et des projets de sites Web de centres d'échange	130,0	70,0	60,0
Voyages en mission officielle	640,0	720,0	(80,0)
Loyers et frais connexes	2 918,7	2 895,8	22,9
Technologie de l'information	130,0	100,0	30,0
Dépenses générales de fonctionnement	1 453,2	1 400,0	53,2
Sous-total	36 432,7	35 243,1	1 189,6
Dépenses d'appui au programme (13 %)	4 736,2	4 581,6	154,6
Total	41 168,9	39 824,7	1 344,2

* Réunions financées à partir du budget de base.

Dépenses de personnel

9. Dans sa décision 15/34, la Conférence des Parties a approuvé 82 postes (53 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 29 postes de la catégorie des services généraux) pour le budget-programme consolidé des trois fonds généraux d'affectation pour l'exercice biennal 2023-2024. Un écart de 763 300 dollars US est prévu à la fin de 2024, principalement en raison de postes vacants non pourvus en 2023 et 2024.

Personnel temporaire/heures supplémentaires

10. Au 31 juillet 2024, le Secrétariat avait dépensé 210 000 dollars US environ pour recruter 28 prestataires indépendants pour répondre à ses besoins d'exploitation.

Consultants et sous-traitants

11. Au 31 juillet 2024, le Secrétariat avait dépensé environ 90 000 dollars US pour ses services de consultation visant l'examen de l'efficacité du mécanisme de financement, afin de répondre aux objectifs définis dans le mandat de l'examen (annexe IV de la décision 15/15).

Formation

12. Au 31 juillet 2024, une somme de 7 200 dollars US avait été dépensée pour couvrir les coûts de déplacement de l'équipe du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) qui a dispensé une formation sur la solution intégrée Umoja de planification, de gestion et d'établissement de rapports.

Examen structurel

13. Le Secrétariat a mandaté une entreprise de services de consultation pour qu'elle prépare un rapport visant à définir le champ d'application² afin de soutenir le lancement de l'examen structurel après la présente réunion (voir la section E).

² CBD/COP/16/4/Add.2-CBD/CP/MOP/11/5/Add.2-CBD/NP/MOP/5/5/Add.2.

Réunions du Bureau

14. Au cours de la période allant de janvier 2023 à février 2024, cinq réunions du Bureau de la Conférence des Parties, deux réunions du Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et une réunion conjointe des deux Bureaux se sont tenues en personne. Un montant total de 280 000 dollars US a été dépensé pour faciliter le voyage des membres du Bureau des États Parties en développement.

Réunions d'experts

15. À sa quinzième réunion, la Conférence des Parties a approuvé un budget de 480 000 dollars US pour l'organisation de plusieurs réunions d'experts en 2023-2024. Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 juillet 2024, le Secrétariat a organisé les réunions d'experts suivantes, pour un coût total de 453 100 dollars US :

- Douzième réunion du Comité consultatif informel du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (15 et 16 mai 2023)
- Première réunion du Groupe consultatif informel sur la coopération technique et scientifique (14-16 juin 2023)
- Cinquième réunion du Comité consultatif informel sur le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya (20-22 juin 2023)
- Première réunion du Comité consultatif sur la mobilisation des ressources (25-29 septembre 2023)
- Dix-huitième et dix-neuvième réunions du Comité chargé du respect des dispositions du Protocole de Cartagena (24-26 octobre 2023 et 30 avril au 2 mai 2024, respectivement)
- Cinquième réunion du Comité consultatif informel du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages (13-15 février 2024)
- Sixième réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (12-15 mars 2024)
- Quatrième réunion du Comité de conformité au titre du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (25-27 mars 2024)

Réunions des organes intergouvernementaux

16. Dans sa décision 15/34, la Conférence des Parties a approuvé un budget de 5 584 600 dollars US pour l'exercice biennal afin de couvrir les frais des réunions des organes subsidiaires, de la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, de la onzième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et de la cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya. Au 31 juillet 2024, quelque 5,5 millions de dollars US avaient été dépensés pour couvrir les frais des vingt-cinquième et vingt-sixième réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ; des quatrième et cinquième réunions de l'Organe subsidiaire chargé de l'application ; de la reprise des deuxièmes parties de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, de la dixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et de la quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya ; de la douzième réunion du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention ; de la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, de la onzième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et de la cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya.

Matériel de sensibilisation du public et communications

17. Au 31 juillet 2024, le Secrétariat avait dépensé 100 000 dollars US pour produire des documents d'information à distribuer sous forme imprimée, sur le Web, sur les médias sociaux, sous forme audio et à la télévision qui présentaient le Cadre et sensibilisaient les publics à celui-ci, en plus

de porter sur la seizième réunion de la Conférence des Parties, les autres travaux entrepris au titre de la Convention et la célébration de la Journée internationale de la diversité biologique.

Traduction du site Web et des projets de sites Web de centres d'échange

18. Au 31 juillet 2024, le Secrétariat avait dépensé environ 70 000 dollars US sous ce poste de dépenses, principalement pour la traduction des plateformes du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages. Comme le site Web du Secrétariat est en cours de refonte, la traduction du site Web a été reportée jusqu'après la fin de la refonte.

Voyages en mission officielle

19. Au 31 juillet 2024, une somme de 720 000 dollars US avait été dépensée pour les voyages en mission officielle du personnel du Secrétariat se déplaçant pour représenter la Convention et ses Protocoles à divers réunions et événements. Le dépassement de 80 000 dollars US découle des demandes continues et croissantes envers le Secrétariat pour qu'il participe à des réunions et événements. Il convient également de noter que le budget des voyages pour l'exercice biennal en cours (640 000 dollars US) est nettement inférieur à ceux des exercices biennaux précédents, qui variaient entre 800 000 et 900 000 dollars US.

20. Les membres du personnel avaient fait 85 voyages en 2023 et 75 du 1^{er} janvier au 31 juillet 2024. Pendant l'exercice biennal, le personnel du Secrétariat a aussi assisté à des rencontres avec la société civile et des forums commerciaux et participé à des réunions techniques et des processus intergouvernementaux pertinents. La participation du personnel à d'autres réunions et événements a été financée grâce à des contributions volontaires, tandis qu'une partie de cette participation a été payée par les différents organisateurs. En outre, les membres du personnel ont assisté à des réunions et événements par visioconférence.

Loyers et frais connexes

21. Le loyer et les frais connexes du bureau actuel du Secrétariat à Montréal, au Canada, sont payés par le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de Québec selon un principe de partage des frais de 75 %/25 %. Le Secrétariat a déboursé 2 895 800 dollars US pour la location de ses installations au cours de l'exercice biennal, conformément à la convention de bail actuelle d'une durée de 10 ans.

Technologie de l'information

22. Le Secrétariat a dépensé 100 000 dollars US pour retenir les services de concepteurs d'interface utilisateur sous-traitants, afin d'améliorer la conception et les fonctionnalités du site Web du Secrétariat. Ce travail se traduira par un site Web plus dynamique, attrayant et convivial qui s'adapte aux appareils utilisés et est conforme aux thèmes du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

Dépenses générales de fonctionnement

23. Les dépenses générales de fonctionnement comprennent l'achat d'équipement et de fournitures de bureau, les frais de services publics, les coûts d'assurance, les services de messagerie, les frais de communication et les coûts des licences annuelles d'Umoja. Le Secrétariat a terminé le projet de rénovation de ses bureaux et salles de conférence actuelles, ainsi que le projet de mise à niveau de l'infrastructure de technologie de l'information, afin de mieux soutenir et simplifier ses activités. La rénovation des salles de conférence et la mise à niveau de l'infrastructure de technologie de l'information ont contribué à la rentabilité et permis d'assurer la sécurité des données du Secrétariat.

Réserve de trésorerie

24. La réserve de trésorerie équivaut à 15 pour cent des dépenses annuelles estimatives, y compris les dépenses d'appui au programme. La réserve de trésorerie a pour but de garantir la continuité des activités du Secrétariat en cas d'insuffisance temporaire de trésorerie. En cas de retrait dans la réserve de trésorerie, la réserve est reconstituée à partir des contributions dans les meilleurs délais.

Tableau 6

Réserve de trésorerie au 31 décembre 2023

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds d'affectation</i>	<i>2023</i>
Fonds d'affectation général de la Convention	2317,0
Fonds d'affectation général pour le budget-programme du Protocole de Cartagena	482,7
Fonds d'affectation général pour le budget-programme du Protocole de Nagoya	418,4
Total	3218,1

25. Le tableau 6 présente l'état de la réserve de trésorerie au 31 décembre 2023. Selon les estimations, le surplus cumulé, excluant la réserve de trésorerie de 3 218 100 dollars US des trois fonds généraux d'affectation, s'établira à 18 millions de dollars à la fin de 2024 (voir le tableau 7). Cette prévision s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle le Secrétariat ne recevra aucune contribution mise en recouvrement entre le 1^{er} août et le 31 décembre 2024.

Tableau 7

Surplus cumulé prévu (excluant la réserve de trésorerie) au 31 décembre 2024

(En millions de dollars des États-Unis)

Convention	11,0
Protocole de Cartagena	4,9
Protocole de Nagoya	2,2
Total	18,1

C. Fonds d'affectation spéciale volontaire pour les contributions à l'appui d'activités approuvées au titre de la Convention sur la diversité biologique

26. Dans sa décision 15/34, la Conférence des Parties a pris en compte une estimation de financement de 22 207 099 dollars US pour le Fonds d'affectation spéciale volontaire pour les contributions à l'appui d'activités approuvées au titre de la Convention sur la diversité biologique pour l'exercice biennal 2023-2024. Au 31 août 2024, le Secrétariat avait reçu des contributions totales de 14 953 029 dollars US pour des activités supplémentaires approuvées.

27. Le Secrétariat avait engagé des dépenses totales de 11 348 622 dollars US de janvier 2023 au 31 août 2024. Les activités que le Secrétariat a menées pendant cette période étaient liées, entre autres, à la mobilisation des ressources, à la biodiversité marine et côtière, à l'information de séquençage numérique, à la planification et au suivi, ainsi qu'à la prévention des risques biotechnologiques.

D. Fonds d'affectation spéciale pour les contributions volontaires visant à faciliter la participation des Parties aux processus de la Convention

28. Dans sa décision 15/34, la Conférence des Parties a pris en compte une estimation de financement de 8 604 000 dollars US pour le Fonds d'affectation spéciale volontaire pour les contributions visant à faciliter la participation des Parties aux processus de la Convention pour

l'exercice biennal 2023-2024. Au 31 août 2024, le Secrétariat avait reçu des contributions totales de 2 533 421 dollars US pour ce Fonds d'affectation.

29. Au 31 août 2024, le Secrétariat avait dépensé 2 526 854 dollars US en 2023 et 2024 pour la participation de 591 délégués de pays en développement à la vingt-cinquième et la vingt-sixième réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ; à la reprise des deuxièmes parties de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, de la dixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Parties au Protocole de Cartagena et de la quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Parties au Protocole de Nagoya ; à la douzième réunion du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention ; à la première et la deuxième réunions du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques ; à la quatrième et la cinquième réunions de l'Organe subsidiaire chargé de l'application ; à la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention ; à la onzième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena ; et à la cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole e Nagoya.

E. Fonds d'affectation spéciale volontaire pour les contributions visant à faciliter la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux processus de la Convention

30. Dans sa décision 15/34, la Conférence des Parties a pris en compte une estimation de financement de 895 400 dollars US pour le Fonds d'affectation spéciale volontaire pour les contributions visant à faciliter la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux processus de la Convention pour l'exercice biennal 2023-2024. Au 31 août 2024, le Secrétariat avait reçu des contributions totales de 420 460 dollars US.

31. Au 31 juillet 2024, le Secrétariat avait dépensé un total de 535 894 dollars US pour couvrir les frais de déplacement de 91 participants des peuples autochtones et des parties prenantes pour qu'ils assistent à la vingt-cinquième et la vingt-sixième réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ; à la reprise des deuxièmes parties de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, de la dixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Parties au Protocole de Cartagena et de la quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Parties au Protocole de Nagoya ; à la douzième réunion du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention ; à la première et la deuxième réunions du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques ; à la quatrième et la cinquième réunions de l'Organe subsidiaire chargé de l'application ; à la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention ; à la onzième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena ; et à la cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole e Nagoya.

III. Autres questions administratives

A. Dotation en effectifs

32. Dans sa décision 15/34, la Conférence des Parties a adopté un tableau sur les effectifs du Secrétariat pour l'exercice biennal 2023-2024, qui comprend 53 postes dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 29 postes de la catégorie des services généraux. À l'heure actuelle, il y a six postes vacants dans les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et un poste vacant dans la catégorie des services généraux, pour

lesquels le recrutement est en cours et à différents stades. Tous les postes vacants devraient être pourvus d'ici la fin de l'année 2024.

33. En plus des postes financés au titre du budget de base intégré, la Division de l'administration, des finances et des services de conférence compte 19 postes (4 dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et 15 dans la catégorie des services généraux) financés par le fonds d'affectation spéciale pour les frais généraux du PNUE, ainsi que 5 postes dans l'équipe du Fonds japonais pour la biodiversité (3 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 2 dans la catégorie des services généraux). De plus, deux postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur sont financés à l'aide de contributions volontaires de l'Union européenne et de la Norvège et deux postes sont financés par la République de Corée dans le cadre du projet de l'Initiative Bio-Bridge (1 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 1 dans celle des services généraux). La République de Corée finance également directement un administrateur expert en mission.

34. Par ailleurs, quatre administrateurs auxiliaires parrainés par le gouvernement japonais (deux), le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne (un) et le gouvernement italien (un) soutiennent actuellement le Secrétariat dans la mise en œuvre du programme de travail.

35. Au 31 juillet 2024, le Secrétariat avait eu recours aux services de 62 consultants et vacataires au cours de l'exercice biennal, principalement financés par des contributions volontaires, en tant que ressources supplémentaires pour mettre en œuvre le programme de travail et gérer les besoins en personnel à court terme.

B. Budgétisation axée sur les résultats

36. En réponse à une demande de la Conférence des Parties dans sa décision 14/37 et aux recommandations d'audit, le Secrétariat a développé un cadre axé sur les résultats pour ses travaux de programmation et de budgétisation. Ce cadre a été progressivement mis en place depuis le début de l'année 2023 dans le but de le rendre pleinement opérationnel au cours de l'exercice biennal 2025-2026. Il sera mis à jour régulièrement, en particulier après les grandes réunions, afin de garantir que la planification est alignée et ajustée sur la base des décisions de la Conférence des Parties à la Convention et de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles. Le cadre devrait aider le Secrétariat à déterminer ses besoins en ressources et à optimiser à l'avenir l'utilisation des fonds de contributions volontaires pour obtenir des résultats.

37. Le Secrétariat a commencé à utiliser le cadre axé sur les résultats pour assurer une mise en œuvre optimisée de ses activités et des fonds de contributions volontaires. Le cadre permettra également au Secrétariat de suivre la mise en œuvre de ses activités et de rendre compte des résultats de manière efficace.

C. Introduction d'un nouvel outil de suivi des programmes

38. Le Secrétariat des Nations Unies a introduit la solution intégrée de planification, de gestion et d'établissement de rapports, conformément à la vision du Secrétaire général des Nations Unies d'un Secrétariat des Nations Unies plus souple et plus décentralisé. Dans sa résolution 74/271 sur les progrès accomplis dans la mise en place d'un système de responsabilisation au Secrétariat des Nations Unies, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue de renforcer la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats. La solution est conçue pour faciliter la mise en œuvre de projets axés sur les résultats suivant l'approche du cadre logique, conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats, et soutiendra ainsi l'engagement et les efforts du Secrétaire général pour mettre en œuvre une culture de gestion axée sur les résultats.

39. En mars 2024, le PNUE a organisé une session de formation, accueillie par le Secrétariat de la Convention, sur la solution intégrée de planification, de gestion et d'établissement de rapports pour les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement administrés par le PNUE, à l'appui de leur transition vers la solution. Le Secrétariat de la Convention a commencé à déployer le nouveau

système et l'utilisera pour la gestion de son programme de travail. La solution soutiendra et renforcera la mise en œuvre du cadre axé sur les résultats du Secrétariat.

D. Recommandations d'audit en suspens

40. Le Secrétariat a fait l'objet de trois audits au cours des cinq dernières années. Le premier, mené par le Bureau des services de contrôle interne en juillet 2019, a été suivi de deux audits du Comité des commissaires aux comptes en janvier 2020 et octobre 2021, respectivement. Au 31 juillet 2024, toutes les recommandations des audits avaient été mises en œuvre et fermées, à l'exception de celles qui concernent : a) la fermeture d'anciennes subventions ; b) la mise en place d'un mécanisme de mobilisation des ressources ; et c) l'élaboration d'une politique et d'un mécanisme d'évaluation afin de faciliter l'évaluation du programme de travail pluriannuel du Secrétariat.

41. Depuis le début de 2024, le Secrétariat a fermé avec succès plus de 60 subventions en étroite collaboration avec le PNUE et le Bureau des Nations Unies à Nairobi. Cet exercice s'inscrit également dans les directives de la Directrice exécutive du PNUE et devrait être achevé d'ici la fin de 2024.

42. En ce qui a trait à la mise en place d'une stratégie de mobilisation des ressources et à l'élaboration d'une politique et d'un mécanisme d'évaluation, le Secrétariat a accordé la priorité à la définition d'un cadre de gestion axé sur les résultats pour étayer la préparation et la gestion de son programme de travail ; ce processus est toujours en cours et il est prévu qu'il soit finalisé en 2025. Le cadre de gestion axé sur les résultats est considéré comme une étape nécessaire avant l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources et d'une politique et d'un mécanisme d'évaluation. Compte tenu de son manque de capacités, le Secrétariat prévoit d'obtenir un financement qui lui permettra de recruter des spécialistes en stratégies de mobilisation des ressources et en évaluation de politiques dans le but de mettre ces recommandations en œuvre d'ici décembre 2025.

E. Examen fonctionnel

43. Dans sa décision 15/34, la Conférence des Parties a demandé à la Secrétaire exécutive de réaliser un examen fonctionnel externe approfondi de la structure du Secrétariat, en vue d'actualiser sa structure et le classement de ses postes à la lumière du Cadre, pour examen par la Conférence des Parties lors de sa seizième réunion. La réalisation d'un examen fonctionnel exhaustif est un exercice complexe qui demande beaucoup de temps et nécessite la participation active de l'ensemble du personnel de l'organisation, ainsi que le leadership engagé et la vision stratégique de son dirigeant.

44. En raison du long processus de nomination de la nouvelle Secrétaire exécutive, pendant lequel le Secrétaire exécutif adjoint a assumé le rôle de Secrétaire exécutif par intérim, en plus de ses fonctions d'adjoint, et en raison du fait que d'autres postes de haute direction étaient également en cours de dotation, et à la lumière de la surcharge de travail des ressources en personnel dans l'ensemble du Secrétariat, aucune mesure n'a pu être prise pour entreprendre l'examen fonctionnel avant la présente réunion. Cependant, le Secrétariat a mandaté une entreprise de services de consultation pour qu'elle prépare un rapport visant à définir le champ d'application afin de soutenir le lancement de l'examen structurel après la présente réunion.
